



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dépistage et prévention du cancer du sein

Question écrite n° 2323

Texte de la question

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le retard de la France en matière de prévention et de dépistage de l'un des cancers qui représente la première cause de mortalité chez la femme, le cancer du sein. En effet, en 2021, seule la moitié des femmes concernées ont participé au dépistage organisé du cancer du sein contre 80 % dans des pays comme le Danemark, la Finlande ou la Slovénie. Les chiffres, en France, sont édifiants : seulement 31 % des françaises se sentent « très bien informées » sur le dépistage. 53 % des Français se sentent concernés pour eux-mêmes ou pour un proche par le cancer du sein, soit une proportion relativement faible au regard de l'incidence élevée de ce cancer chez la femme. Les statistiques publiées par l'Institut Curie montrent qu'une femme sur huit sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie. Or cette situation ne semble pas générer de préoccupation particulière dont la survenue semble malheureusement être perçue comme relevant d'une fatalité. Cette faible proportion de Français se sentant concernés par le cancer du sein reste difficile à interpréter. Elle fait surtout écho à la défiance existant vis-à-vis du dépistage organisé qui n'est toujours suivi que par 50 % des femmes âgées de 50 à 74 ans alors que ce dispositif existe depuis 2004. Or on sait pertinemment que lorsqu'il est détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans près de 90 % des cas. L'ouverture prochaine du premier centre du cancer « Axel Kahn » dans le département des Alpes-Maritimes montre cette voie prometteuse et encourageante en matière de dépistage, de prévention et d'accompagnement des malades et des familles, que ce soit avant, pendant ou après la maladie. Mais le chemin est encore très long pour pouvoir améliorer le taux de dépistage de ce cancer. Alors que la prévention est l'une des priorités affichées par le Président de la République dans le domaine de la santé au cours de ce quinquennat, elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour développer une vraie culture de la prévention au sein de la population française et parvenir à des taux de dépistage équivalents à ceux relevés dans de nombreux pays européens.

Texte de la réponse

Le cancer du sein est, en France, le plus fréquent des cancers chez la femme et la première cause de décès par cancer. Le programme national de dépistage organisé du cancer du sein (DOCS) mis en œuvre dès 2004 permet de détecter précocement et de réduire la mortalité du cancer du sein. Ce dépistage a pour cible les femmes âgées de 50 à 74 ans, qui bénéficient d'un examen clinique des seins et d'une mammographie de dépistage tous les 2 ans ainsi que d'une double lecture systématique en cas de cliché normal ou bénin. Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est de 46,6 % en 2020-2021. A ce taux de participation s'ajoute un taux estimé entre 10 et 15 % de femmes de 50 à 74 ans se faisant dépister dans le cadre d'une démarche de détection individuelle. En cumulant dépistage organisé et dépistage individuel, le taux de participation global se rapproche de l'objectif européen de 70 % de participation. Afin d'augmenter la participation aux dépistages des cancers, le Président de la République a annoncé en février 2021 un objectif d'un million de dépistages supplémentaires d'ici 2025 dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Par ailleurs, pour donner suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur les dépistages organisés des cancers de janvier 2022, le ministère de la santé et de la prévention

vient d'annoncer une nouvelle feuille de route des dépistages organisés des cancers « Priorité dépistages » d'ici 2024 afin d'atteindre, voire dépasser, l'objectif initial d'1 million de dépistages supplémentaires. La mesure phare de cette feuille de route vise une organisation rénovée des dépistages organisés des cancers passant par l'évolution des missions des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers pour répondre aux enjeux de qualité et de participation. Cette feuille de route prévoit également un renforcement des actions de sensibilisation et de communication sur les dépistages organisés des cancers du sein et des campagnes de messages de sensibilisation via Ameli et Mon espace Santé. De même, les médecins traitants pourront mieux identifier les patients n'ayant pas bénéficié du dépistage pour pouvoir les relancer. Une diminution des freins à la participation des personnes au dépistage sera recherchée, en prenant notamment mieux en compte la douleur lors de l'examen. De plus, une enveloppe financière de 20 M€ en 2022 et 2023 doit permettre la mise à niveau du parc de mammographes, par le remplacement des appareils les plus anciens, et améliorer ainsi le dépistage. En matière d'innovation, un travail de recherche de nouvelles techniques de dépistages ou d'amélioration des performances des techniques actuelles est mené. Un avis de la Haute autorité de santé sur la performance et sur la place de la mammographie par tomosynthèse dans le programme national de dépistage organisé du cancer du sein est attendu pour le premier trimestre 2023. Par ailleurs, l'Institut national du cancer a prévu d'engager des travaux dès 2023 afin de réaliser un état des lieux des preuves disponibles sur la performance des solutions d'intelligence artificielle. Les évolutions envisagées pourraient faire progresser la balance bénéfice/risque de ce dépistage. L'ensemble de ces travaux sur les évolutions du DOCS visent à gagner en participation, en performance et en qualité sur les modalités actuelles du dépistage organisé du cancer du sein.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin \(Alpes-Maritimes\)](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2323

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4666

Réponse publiée au JO le : [27 décembre 2022](#), page 6718